

merce qui devrait, à mon sens, toujours être en étroite collaboration avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui déploie énormément d'efforts, je le reconnais, je le dis, pour assurer aux producteurs agricoles canadiens une certaine rentabilité de leur exploitation.

Or, en vertu de la loi à l'étude, le bill S-15, je trouve qu'on a beaucoup trop de possibilités de passer à côté de la loi. On a dit à un moment donné, à l'article 5:

(5) Le ministre de l'Industrie et du Commerce peut, par ordre, autoriser la révélation:

a) de renseignements relatifs à une personne ou une organisation qui y consent par écrit;

Allons donc! Moi, si j'avais tout simplement à apporter mon consentement par écrit, à payer mes impôts ou à ne pas les payer, je donnerais mon consentement par écrit, à ne pas les payer. Je pense que le contribuable pourrait faire la même chose. Deuxièmement:

... autoriser la révélation:

b) de renseignements relatifs à une entreprise dont le propriétaire y consent par écrit;

On commence par leur demander leur consentement pour qu'ils nous donnent les renseignements nécessaires pour être protégé. S'ils ne veulent pas, s'il y a des petites infractions, des infractions insignifiantes, on impose une amende de \$1,000 ou six mois de prison, peut-être les deux si c'est un peu plus grave. Mais avons-nous pensé bien sérieusement que \$1,000 d'amende pour une infraction à cette loi a fait réaliser des centaines de milliers de bénéfices, de profits, ce n'est même pas la dime. Moi je pense que la pénalité est insuffisante. Il faudrait y aller d'une façon beaucoup plus catégorique et beaucoup plus sévère si l'on veut réellement que cette loi soit efficace et qu'elle atteigne les buts visés.

Madame le président, je vois que vous vous apprêtez à signaler qu'il est dix heures. Alors je vais de moi-même dire qu'il est dix heures, mais je ne veux pas prendre de nouveau la parole demain sur le même sujet, et je suis prêt à ce que le bill soit déféré au comité.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

● (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### L'IMMIGRATION—LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Madame l'Orateur, depuis deux ans, l'école d'agriculture de Sneek aux Pays-Bas nous envoie de 14 à 16 étudiants passer l'été sur les fermes du centre de la Nouvelle-Écosse, dans ma circonscription et les deux circonscriptions voisines. Vrai-

### L'ajournement

ment, ces jeunes-là sont d'excellents cultivateurs. Ils ont travaillé sur des terres dont certaines appartiennent aujourd'hui à des immigrants venus des Pays-Bas. Je puis dire, sans crainte d'être contredit, du moins par mes collègues de la Nouvelle-Écosse, que, comme cultivateurs, les immigrants de la Hollande sont ceux que nous chérissons le plus. Les Hollandais savent vraiment cultiver la terre!

Le moment venu, cette année, pour les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse de trouver leur main-d'œuvre pour la saison, ils ont constaté qu'un contingent de 50 avait été imposé aux étudiants hollandais destinés au Canada, sans doute à cause de la situation économique. De toute façon, quand les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse sont entrés en scène, les 50 étaient déjà engagés. Ils étaient partis ailleurs. Et c'est de leur emploi ailleurs dont je veux me plaindre ce soir.

Peu m'importe quand les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse se sont adressés cette année aux bureaux de main-d'œuvre et si le moment était bien choisi. Cependant, je sais que des démarches avaient été entreprises il y a trois mois. On avait dit aux agriculteurs qu'il y aurait des restrictions ou des quotas seulement à partir du début d'avril. Il semble que ceux qui ont engagé les 50 Hollandais venus au Canada avaient déjà fait connaître leurs besoins et avaient déjà tout râflé, me laissant les mains vides pour ainsi dire. Ce n'est pas le genre de choses dont je veux me plaindre.

Ce qui m'intéresse c'est qu'il y ait de la main-d'œuvre agricole disponible dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) m'informe qu'on fera tous les efforts nécessaires par l'intermédiaire de centres de main-d'œuvre agricole répartis dans tout le Canada pour répondre aux besoins de main-d'œuvre agricole. Malheureusement, quand j'ai parlé ce soir à mon correspondant agricole, juste une heure ou deux avant que je prenne la parole, il m'a dit que ni lui-même ni aucun de ses amis cultivateurs n'avait reçu d'information sur la disponibilité de la main-d'œuvre agricole.

En dépit des immenses efforts entrepris par les bureaux de la main-d'œuvre au Canada pour fournir la main-d'œuvre agricole dans le centre de la Nouvelle-Écosse, alors que la situation est connue depuis au moins trois mois, personne n'a encore été envoyé à ces cultivateurs. Vu ces conditions difficilement imaginables et étant donné qu'aucun ouvrier du Mexique ou des Antilles, d'où devrait nous venir selon une entente, la majorité de notre main-d'œuvre, ne s'est présenté pour travailler dans les fermes de la Nouvelle-Écosse, j'aurais une simple proposition à faire au ministre.

Il est encore temps de s'adresser à cette école agricole de Sneek, aux Pays-Bas. Il est encore temps de s'adresser à l'ambassade du Canada à La Haye pour dire qu'il y a des agriculteurs en Nouvelle-Écosse qui sont prêts à payer le prix d'un billet d'avion pour avoir des ouvriers hollandais. Ils sont prêts à payer le salaire minimum de \$2.25 l'heure. Ces gens-là pourront travailler dans un milieu intéressant. Le centre de la Nouvelle-Écosse est une région agricole qui n'a pas son pareil. J'espère que le bon sens finira par triompher et que le problème sera résolu.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame l'Orateur, je désire informer le député que nous avons autorisé un maximum de 50 étudiants en sciences agricoles des Pays-Bas à venir occuper des emplois d'été dans des fermes canadiennes. Les fonctionnaires du ministère à La Haye